

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B0 H0V CHARGÉ DE CHANTIER



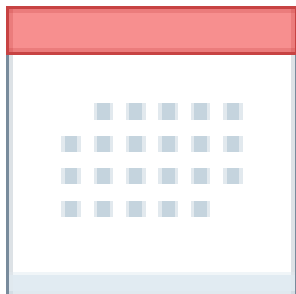
► PRÉSENTATION

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.



🕒 DURÉE

1 JOUR SOIT 7 heures



👥 EFFECTIF

10 personnes



► POUR QUI?

Tous collaborateurs non-électriciens, ayant une fonction d'encadrant (chef d'équipe, conducteur de travaux, responsable de secteur, etc...) et dont les activités les amènent, eux et leur équipe, à évoluer à proximité d'installations électriques en très basse tension (de 0 à 50 volts), en basse tension (de 50 à 1000 Volts) et en haute tension (au-delà de 1000 Volts) sans pour autant agir sur un organe électrique.

L'ensemble des opérations étant des tâches « non-électriques ».

Elle permet d'acquérir les éléments leur permettant de se prémunir du risque électrique par une analyse du risque dans l'environnement.

► PRÉREQUIS

- Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité.
- Aucun autre prérequis, hormis celui de posséder une maîtrise de la langue française.

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B0 H0V CHARGÉ DE CHANTIER

► OBJECTIF

Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs non-électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

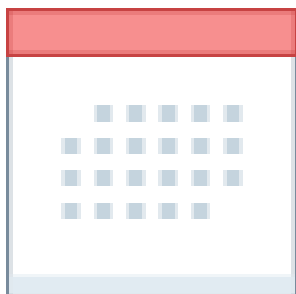
À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),



DURÉE

1 JOUR SOIT 7 heures



- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De différencier les domaines de tensions (Article 3.3.2 norme NFC18-510),
- De connaître et différencier les opérations d'ordres électriques et non-électriques,



EFFECTIF

10 personnes



- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main, portatifs ou mécaniques,
- De nommer un surveillant de sécurité et/ou de limite,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B0 H0V CHARGÉ DE CHANTIER



► BASE RÉGLEMENTAIRE

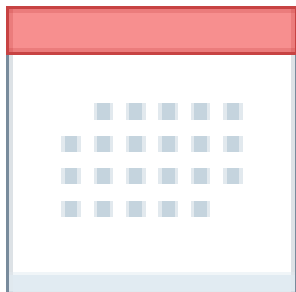
- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

DURÉE

1 JOUR SOIT 7 heures



EFFECTIF

10 personnes



► MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à disposition pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuelle sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

DOCUMENT DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION (SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE)

- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « non-électricien »

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B0 H0V CHARGÉ DE CHANTIER

► PROGRAMME ET CONTENU DE COMPÉTENCE SOCLES

1. Thématiques théoriques

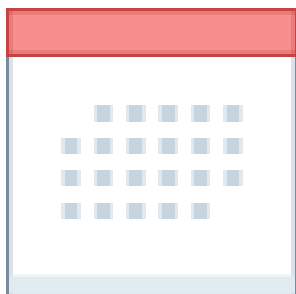
Module 1 Référentiel INRS – Thèmes communs

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations,
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,



DURÉE

1 JOUR SOIT 7 heures



- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations,
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...): risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques

Module 4 - Référentiel INRS



EFFECTIF

10 personnes



- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- Zones de travail : mise en place et surveillance

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B0 H0V CHARGÉ DE CHANTIER



► MODALITÉS D'ÉVALUATION

Théoriques

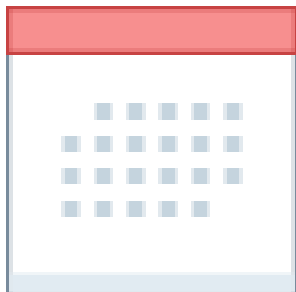
Questionnaires à choix multiples sommatifs et formatifs (QCMs).

Pratiques

- Utiliser les documents correspondant à son niveau d'HABILITATION et à sa fonction,
- Identifier les acteurs concernés,
- Appliquer les prescriptions de cette HABILITATION,
- Définir et mettre en place la zone de travail,
- Faire appliquer les instructions de sécurité,
- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique,
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

🕒 DURÉE

1 JOUR SOIT 7 heures



► CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 10 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mise en pratique.

EFFECTIF

10 personnes



► CERTIFICATION QUALITÉ

Conformément à la réforme de la formation professionnelle relative au décret du 30 juin 2015, FORMAMÉTHODE est certifié qualité par l'ICPF. À ce titre, les actions de formation conduites par FORMAMÉTHODE peuvent faire l'objet de financement de la part des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ainsi que par les financeurs publics.